

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 65

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Parc Départemental de Pichauris - Avenant n° 1 à la convention de droit de chasser
avec la Société de chasse de Cadolive

**Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux**

PRESENTATION

Le Département est propriétaire du Parc Départemental de Pichauris d'une surface de 1368 ha 63 a 38 ca.

Son acquisition par le Département a permis de constituer un parc départemental en vue de renforcer les interventions en matière de protection des espaces naturels et d'accueil du public dans ce secteur sensible.

Dans la même perspective, la politique du Département est d'ouvrir ou de maintenir ouverts à la chasse les territoires lui appartenant.

La Société de Chasse de Cadolive, qui bénéficie d'une convention de droit de chasser approuvée par délibération n°87 du 24 juillet 2014, a sollicité le Département afin de modifier les jours ainsi que la pratique de chasse.

Cette demande ayant été reçue favorablement, un avenant à la convention initiale se révèle indispensable.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport vise à proposer à l'assemblée départementale une modification des pratiques de chasse en battue et de chasse à l'avant, sous la forme d'un avenant n°1 à la convention.

Le rapport ne présente pas d'incidence financière.

PROPOSITIONS

Dans l'hypothèse d'un accord de votre part, il conviendrait :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention,
- de m'autoriser à signer l'avenant n°1 et tous les actes afférents à cet avenant.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces naturels, à la Chasse et à la Pêche , je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

